

## **ANNEXE 5**

Communication réalisée dans le cadre de la concertation du public  
par les communes et les services de l'État

COURRIER TYPE  
ENVOYÉ AUX COMMUNES  
POUR LANCEMENT  
CONCERTATION DU PUBLIC



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'environnement

Unité paysages risques nuisances

Madame la maire de Guyancourt  
Hôtel de Ville  
14, rue Ambroise Croizat  
78280 Guyancourt

Ref :

SE\_PRN\_20170918\_PrescriptionPPRIBièvre\_Guyancourt

P.J. : - Arrêté de prescription du PPRi

- Certificat d'affichage
- Dossier pour la concertation du public
- Dossier du projet de PPRi pour l'association de la commune
- Planning d'élaboration du PPRi

Versailles, le 13 OCT. 2017

Affaire suivie par : Philippe POUPIN  
Tél / Fax : n° 01 30 84 33 36 / 01 30 84 33 33  
[philippe.poupin@yvelines.gouv.fr](mailto:philippe.poupin@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-se-pm@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-pm@yvelines.gouv.fr)

Madame la maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan sur les départements des Yvelines et de l'Essonne a été prescrit le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par arrêté interpréfectoral n° SE-2017-000195.

Vous trouverez ci-joint une copie du présent arrêté qui devra être affichée en mairie pendant une durée d'un mois minimum. Cette mesure de publicité sera justifiée par un certificat d'affichage que je vous demande de nous retourner.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté de prescription du plan, la phase de concertation avec le public démarre à compter de la publication de l'arrêté de prescription. Dans ce cadre, les communes doivent mettre à disposition du public un dossier explicitant la démarche et les documents d'élaboration du plan de prévention. Les observations des habitants, associations et personnes intéressées sont recueillies sur un registre prévu à cet effet dans chacune des mairies des communes concernées avant d'être transmis à la DDT. Afin de sécuriser les procédures en cours et à venir, il est souhaitable de pouvoir disposer d'une attestation de l'ouverture de ce registre. Je vous invite donc à m'adresser une attestation écrite et datée démontrant l'ouverture du registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de PPRN.

Pour débiter cette concertation avec le public, vous trouverez en pièce jointe le dossier qui devra être mis à disposition du public, Il contient l'arrêté de prescription du plan, les présentations effectuées lors des deux réunions d'association avec les élus du 25 novembre 2015 et du 18 novembre 2016, ainsi que les compte-rendus de ces réunions rédigés par les services de l'État. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée de la démarche d'élaboration du plan de prévention.

Ces documents seront également mis à disposition du public sur les sites Internet des préfectures de l'Essonne et des Yvelines. Le public pourra faire part de ses observations par messagerie électronique auprès de la DDT dont il dépend.

La formalisation de l'ensemble des actions de la concertation menée depuis le début de la démarche jusqu'à l'enquête publique sera réalisée par la DDT dans le cadre d'un bilan de concertation, prévu par l'article R123-8 du code de l'environnement, remis au commissaire-enquêteur et joint pour information à la note de présentation du PPRI approuvé.

Par ailleurs, par courrier du 11 mai 2017, je vous informais que l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable avait décidé de soumettre à évaluation environnementale le plan de prévention précité. Suite à la transmission des derniers éléments du projet de PPRI par les services de l'État chargés de l'élaboration du plan, l'autorité environnementale a retiré sa décision le 30 août et a décidé d'exonérer d'évaluation environnementale l'élaboration du PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallaan.

Dans le cadre de la poursuite de l'association des communes à la démarche d'élaboration du plan, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis simple, un dossier de projet de plan contenant une première version des pièces du plan.

Ce projet comprend les pièces suivantes :

- une note de présentation ;
- un règlement ;
- une cartographie des enjeux ;
- une cartographie des aléas ;
- une cartographie du zonage réglementaire.

Vos remarques, attendues pour le 31 octobre, seront envoyées par courrier au service environnement de la DDT des Yvelines.

Les remarques seront analysées et intégrées dans le dossier de projet du plan qui sera soumis pour consultation officielle mi-novembre, avant enquête publique (prévue mi-mars 2018), aux assemblées délibérantes des collectivités et organismes associés, conformément à l'article R.562-7 du code de l'environnement.

Dans le cadre de cette consultation officielle, conformément à l'article 6 de l'arrêté de prescription du plan, une troisième réunion d'association sera organisée afin que nous puissions échanger sur la teneur de ces documents et répondre aux questions et aux remarques que ce projet pourrait appeler de votre part. Une invitation vous sera transmise prochainement.

Le service environnement de la direction départementale des territoires des Yvelines se tient à votre disposition pour plus d'informations.

Je vous prie d'accepter, Madame la maire, l'expression de mes respectueux hommages.

Le préfet

Le directeur départemental  
des territoires des Yvelines

**Bruno CINOTTI**



# Les services de l'État dans le département des Yvelines

Contacts



COMMUNICATION PPRi  
BIÈVRE SUR LE SITE DE  
LA PREFECTURE DES YVELINES

## Le risque Inondation

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan \(en cours d'élaboration\)](#)

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) des vallées de l'Orge et de la Sallémouille](#)

[Arrêté préfectoral du 02 novembre 1992](#)

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) dans la vallée de la Seine et de l'Oise](#)

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) dans le bassin de la Senneville](#)

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) de la vallée de la Mauldre](#)

[Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) du ru de Gally](#)

[Mise en œuvre de la Directive Inondation](#)

## Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan (en cours d'élaboration)

Mise à jour le 03/01/2018

### Communes des Yvelines concernées par le plan

Guyancourt  
Buc  
Les Loges-en-Josas  
Jouy-en-Josas

### Communes de l'Essonne concernées par le plan

Bièvres  
Igny  
Vauhallan  
Verrières-le-Buisson  
Massy

### Données générales du plan

La Bièvre prend sa source en amont de l'étang du Moulin à Renard, au lieu-dit Les Bouviers, sur la commune de Guyancourt.

C'est un affluent rive gauche de la Seine.

D'une superficie de 203 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Bièvre s'étend sur un linéaire de 33 km et 5 départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val de Marne et Paris).

**Le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) ne couvre que la partie amont du cours d'eau, ainsi que l'un de ses affluents, le ru de Vauhallan.**

Il concerne 9 communes des Yvelines et de l'Essonne.

La limite amont/aval se situe au niveau du bassin d'Antony (92) et scinde le bassin versant en deux masses d'eau distinctes :

#### la Bièvre amont (correspondant au périmètre de l'étude du PPRI) :

Bièvre ouverte

Yvelines, Essonne

Bassin versant : surface 111 km<sup>2</sup> ; linéaire de 16 km ; pente moyenne : 0,36%

1 affluent rive gauche : la Sygrie

4 affluents en rive droite : ru de Saint Marc, ru de Vauhallan, ru des Gains et ru des Gravières

des talwegs à écoulements intermittents, avec des pentes plus fortes

réseaux d'étangs, rigoles et aqueducs

crue historique : 21-22 juillet 1982

#### la Bièvre aval (non incluse dans le périmètre de l'étude) :

Bièvre couverte et canalisée

Haut-de-Seine, Val-de-Marne, Paris

Bassin versant : surface 92 km<sup>2</sup> ; linéaire de 17 km

3 affluents en rive gauche : ru des Godets, ru de Morteaux et ru de Blagis

1 affluent en rive droite : ru de Rungis

Le réseau hydrographique a subi des modifications anthropiques successives pour le développement des cultures (drainage), de l'urbanisation (création de remblais, canalisations) et pour la régulation des inondations (barrages, seuils).



## Evaluation environnementale du PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan

Par sa **décision du 30 août 2017**, l'autorité environnementale, à savoir le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) du Ministère de la transition écologique et solidaire, a exonéré d'évaluation environnementale le PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

> **Décision du CGEDD en date du 30 août 2017 - format : PDF**   - 2,08 Mb

### Prescription du plan de prévention

Le PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan a été prescrit par l'**arrêté inter-préfectoral n°SE-2017-000195 du 1er septembre 2017**.

> **Arrêté Interpréfectoral de prescription du PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan - format : PDF**   - 0,47 Mb

### Phase d'association

Sont associés à l'élaboration du projet :

- les **mairies** des communes concernées ;
- les **conseils départementaux** de l'Essonne et des Yvelines ;
- les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur les territoires de ces communes, notamment les communautés d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles Grand Parc et Communauté Paris-Saclay ;
- d'**autres organismes** autant que de besoin, notamment le conseil régional d'Île-de-France, le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), le syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB), le centre national de la propriété forestière, la chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, les services départementaux d'incendie et de secours de l'Essonne et des Yvelines, la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre.

Cette association, en cours, se traduit par :

- une **première réunion d'association**, organisée le 25 novembre 2015, sous la forme d'une réunion interdépartementale, pour la présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et de la méthodologie des études techniques (aléas, enjeux) ;
- une **deuxième réunion d'association**, organisée le 18 novembre 2016, sous la forme d'une réunion interdépartementale, pour la présentation des cartes des aléas inondation et des enjeux en vue de leur validation ;
- une **troisième réunion d'association**, organisée le 8 décembre 2017, sous la forme d'une réunion interdépartementale, pour la présentation du projet de PPRI comprenant une note de présentation, un règlement et un zonage réglementaire ;
- des **réunions intermédiaires**, entre les services de l'État et les communes, organisées à la demande des communes ou des services instructeurs.

Le projet de plan sera soumis au mois de novembre 2017 pour consultation, avant enquête publique, aux assemblées délibérantes des collectivités et organismes associés conformément à l'article R.562-7 du code de l'environnement.

Les avis recueillis seront consignés ou annexés aux registres d'enquête publique dans les conditions prévues à l'article R. 123-17 du code de l'environnement.

### Phase de concertation

La concertation publique doit contribuer à une appropriation de la démarche par la population.

Les modalités de la concertation avec le public sont exposées dans l'article 7 de l'arrêté inter-préfectoral n°SE-2017-000195 du 1er septembre 2017.

La phase de concertation avec le public, préalable à l'enquête publique, démarre à partir de la publication de l'arrêté inter-préfectoral de prescription (effectuée les 12 et 13 octobre dans les recueils des actes administratifs (RAA) des départements de l'Essonne et des Yvelines) et se terminera en même temps que la phase de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les services de l'État ont mis à disposition, dans chaque commune, un dossier de concertation contenant les documents présentés aux réunions d'association. Les services de l'État compléteront au fur et à mesure ce dossier. Les communes sont chargées de tenir ce dossier à disposition du public et d'en informer la population.

Ces documents seront également mis à disposition du public sur les sites internet des services de l'État et des communes pour réaliser des statistiques de visites.

Le public pourra faire part de ses observations auprès de la direction départementale des territoires dont il dépend :

par courrier :

**Direction départementale des territoires de l'Essonne**  
Service environnement  
Bureau prévention des risques et des nuisances  
Boulevard de France  
91012 Évry Cedex

**Direction départementale des territoires des Yvelines**  
Service environnement  
Unité paysages, risques et nuisances  
35 rue de Noailles - BP1115  
78011 Versailles Cedex

ou par courrier électronique :

Département de l'Essonne : [ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr)

Département des Yvelines : [ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr)

Les observations feront l'objet d'un examen et pourront, le cas échéant, conduire à des modifications des documents présentés. Le projet de PPRI sera, si nécessaire, modifié ou complété, pour constituer le dossier qui sera soumis à enquête publique.

#### Documents présentés lors de la réunion n°1 du 25 novembre 2015 :

> Réunion1-Présentation\_démarche\_PPRI\_DDT - format : PDF   - 1,49 Mb

> Réunion1-Présentation\_démarche\_étude\_aléas\_ISL - format : PDF   - 1,67 Mb

> Réunion1-Compte-rendu-réunion - format : PDF   - 0,23 Mb

#### Documents présentés lors de la réunion n°2 du 18 novembre 2016 :

> Réunion2-Présentation\_avancement\_démarche\_DDT - format : PDF   - 2,55 Mb

> Réunion2-Présentation\_étude\_aléas\_ISL - format : PDF   - 2,19 Mb

> Réunion2-Projet\_cartographie\_hauteurs\_eau\_vitesses\_ISL - format : PDF   - 18,59 Mb

> Réunion2-Compte-rendu-réunion - format : PDF   - 0,15 Mb

#### Documents présentés lors de la réunion n°3 du 8 décembre 2017 :

> Réunion3-Présentation\_avancement\_PPRI - format : PDF   - 1,86 Mb

Les projets de pièces réglementaires du PPRI, soumis à la consultation officielle des communes et organismes associés depuis le 23 novembre 2017, sont disponibles dans la partie suivante.

#### **Consultation officielle**

Le préfet des Yvelines a saisi officiellement, par courrier daté du 23 novembre 2017, les communes et organismes associés à l'élaboration du PPRI pour recueillir leur avis sur le projet de plan.

Les pièces réglementaires du projet sont les suivantes :

> Notice de présentation du PPRI (projet) - format : PDF   - 10,82 Mb

> Règlement du PPRI (projet) - format : PDF   - 0,76 Mb

Cartographie du zonage réglementaire (projet) :

> Zonage réglementaire - Planches 1 à 5 - format : PDF   - 16,59 Mb

> Zonage réglementaire - Planches 6 à 10 - format : PDF   - 17,36 Mb

> Zonage réglementaire - Planches 11 à 15 - format : PDF   - 20,81 Mb

#### A titre informatif :

> Cartographie des aléas - format : PDF   - 18,24 Mb

Cartographie des enjeux (projet) :

> Enjeux - Planches 1 à 5 - format : PDF   - 16,61 Mb

> Enjeux - Planches 6 à 10 - format : PDF   - 16,74 Mb

> Enjeux - Planches 11 à 15 - format : PDF   - 19,52 Mb

## Enquête publique

Deuxième trimestre 2018

## Approbation du plan

Fin de deuxième trimestre 2018

[Services de l'État](#)  
[Politiques publiques](#)

[Actualités](#)  
[Publications](#)  
[Démarches](#)  
[administratives](#)

[Vous êtes...](#)  
> [Particulier](#)  
> [Professionnel](#)  
> [Association](#)  
> [Collectivité](#)  
> [Journaliste](#)

[RSS](#)  
[FAQ](#)  
[Plan du site](#)  
[Horaires et coordonnées](#)  
[Mentions légales](#)  
[Accessibilité](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Glossaire](#)  
[Information sur les cookies](#)



[RAA : Recueil des Actes Administratifs](#)  
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)  
[IAL : Information acquéreur locataire](#)  
[Termes et mœurs](#)



Tous droits réservés SIG/DILA  
République Française © 2011-

2012



Rechercher...

f t g+ in

- ACCUEIL
- LA MAIRIE
- SERVICES EN LIGNE
- DE 0 À 99 ANS
- CULTURE, SPORT
- CADRE DE VIE
- VIE ÉCONOMIQUE

Accueil / Cadre de vie / Eau et Assainissement / PPRI

## CADRE DE VIE

- Accueil
- La Mairie
- Services en ligne
- De 0 à 99 ans
- Culture, Sport
- Cadre de vie**
- L'urbanisme
- Les travaux
- Le logement
- La sécurité
- Le plan de la ville
- Déchets
- Jardins Communaux
- Environnement
- Espaces naturels
- Eau et Assainissement**
- Le stationnement
- Vie économique

# EAU ET ASSAINISSEMENT

## PPRI - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

### Avis de consultation de la population du PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Conformément à l'article 7 de l'arrêté de prescription du Plan, la phase de concertation avec le public démarre à compter de la publication de l'arrêté de prescription. Dans ce cadre, les communes mettent à disposition du public un dossier expliquant la démarche et les documents d'élaboration du plan de prévention. Les observations des habitants, associations et personnes intéressées sont recueillies sur un registre prévu à cet effet à l'accueil de la Mairie, avant d'être transmis à la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Vous pouvez consulter l'ensemble de ces documents en ligne, à partir des liens ci-dessous:

- Une note de présentation part 1 / part 2 / part 3 / part 4
- Un règlement part 1 / part 2
- Une cartographie des enjeux part 1 / part 2
- Une cartographie des aléas
- Une cartographie du zonage réglementaire part 1 / part 2

Le public pourra également faire part de ses observations par messagerie électronique auprès de la DDT, aux adresses suivantes : [philippe.poupin@yvelines.gouv.fr](mailto:philippe.poupin@yvelines.gouv.fr) et [ddt-se-pm@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-pm@yvelines.gouv.fr)





Actualités / Actualites

Actualités
Agenda
L'Imprimé de Jouy-en-Josas
Le mot du Maire
Album photos

### fiche actualité



## Mardi 23 janvier : réunion publique sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan

Le : 16/01/2018  
A 20h30 en salle du Conseil municipal de la mairie de Bièvres, animée par les Directions Départementales des Yvelines et de l'Essonne.



Zoom

Mardi 23 janvier  
Réunion publique sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan

A 20h30 en salle du Conseil municipal de la mairie de Bièvres, animée par les Directions Départementales des Yvelines et de l'Essonne.

Une période de concertation était ouverte jusqu'à la mi-janvier 2018.

Le dossier de concertation est consultable au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Jouy  
Le public peut faire part de ses observations :

- dans le registre municipal dédié se trouvant au service de l'urbanisme ;
- par courriel à l'adresse suivante [ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr)



[Mairie / Urbanisme / PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondation](#)

## PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondation

**Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan est en cours d'élaboration.**

La Bièvre prend sa source en amont de l'étang du Moulin à Renard, au lieu-dit Les Bouviers, sur la commune de Guyancourt. C'est un affluent rive gauche de la Seine.

D'une superficie de 203 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Bièvre s'étend sur un linéaire de 33 km et 5 départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val de Marne et Paris).

**Le plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) ne couvre que la partie amont du cours d'eau, ainsi que l'un de ses affluents, le ru de Vauhallan.**

Il concerne 9 communes des Yvelines et de l'Essonne.

Yvelines : Guyancourt, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas  
Essonne : Bièvres, Igny, Vauhallan, Verrières-l-Buisson, Massy

[Retour en haut de page](#)

### Phase de concertation aux Loges-en-Josas



La phase de concertation avec le public est effective jusqu'au 8 décembre 2017.

**Le dossier de concertation explicite la démarche et les documents d'élaboration du plan de prévention.**

Ce dossier est à disposition du public :

- en Mairie, aux heures habituels d'ouverture
- sur les sites internet des préfectures de l'Essonne et [des Yvelines](#).

Vie municipale

Réunions du Conseil Municipal

Urbanisme

- ▶ PLU Les Loges-en-Josas
- ▶ Formalités avant travaux
- ▶ Réglementation
- ▶ **PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondation**

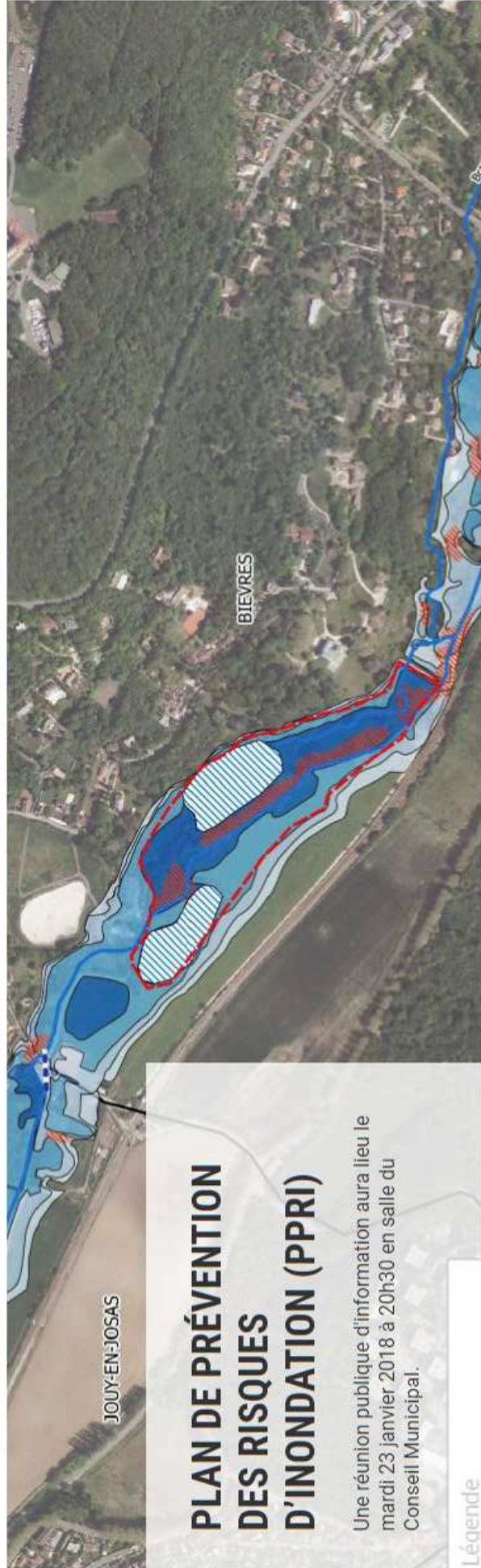
Enquêtes publiques

Groupe circulation

Projets et réalisations

Publications municipales

Intercommunalité



# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 23 janvier 2018 à 20h30 en salle du Conseil Municipal.

Légende

Urbanisme Publié le lundi 15 janvier 2018

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan sur les départements des Yvelines et de l'Essonne a été prescrit par arrêté inter préfectoral du 1er septembre 2017.

**Une période de concertation est ouverte jusqu'à la mi-janvier 2018.**

Le dossier de concertation est consultable au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le public peut faire part de ses observations :

- dans le registre municipal dédié se trouvant au service de l'urbanisme ;
- par courriel à l'adresse suivante [ddt-se-bprm@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprm@essonne.gouv.fr)

Une réunion publique d'information aura lieu **le mardi 23 janvier 2018 à 20h30 en salle du Conseil Municipal**. Cette réunion publique intercommunale sera animée par les Directions Départementales des Territoires des Yvelines et de l'Essonne.

◀ RETOUR AUX ACTUALITÉS

**EN SAVOIR PLUS**

- [Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan \(en cours d'élaboration\)](#)

**ACTUALITÉS**

CATÉGORIE(S) :

- Urbanisme

Consultez les documents de concertation : <http://www.yvelines.gouv.fr>

# Ville de Vauhallan

Site officiel de la mairie

- Decouvrir Vauhallan
- Vie municipale
- PLU
- Bourse de l'Emploi
- Vie Sociale
- Environnement
- Enfance & jeunesse
- Vie scolaire
- Sport & Associations



- Présentation
- Patrimoine
- Nouveaux arrivants
- CPS - Intercommunalité

## AU PPRI

En raison des risques d'inondation de la Vallée de la Bièvre de l'Essonne, est mis à disposition en mairie aux jours et heures ci-dessous le dossier relatif au PPRI au 1er février 2018.

Un registre est ouvert pour l'annotation des observations. Ce dossier est également consultable sur les sites internet des préfectures de l'Essonne et des Yvelines. Les observations peuvent être formulées par mail : [dt-se-bprm@essonne.gouv.fr](mailto:dt-se-bprm@essonne.gouv.fr)

[RETOUR](#)

## AGENDA

NOVEMBRE 2017

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

## ÉVÈNEMENTS

[Voir tous](#)

- 09/11 INFORMATION CENTRE DE LOISIRS DECEMBRE 2017
- 24/10 DOSSIER DE CONCERTATION DU PUBLIC RELATIF AU PPRI
- 20/06 Conseil Municipal

[Voir tous](#)

## PUBLICATIONS MUNICIPALES

- Rythmes scolaires
- Flash info PLU



Chères Biévriotes,  
chers Biévriotes,

Les travaux de la rue du Petit Bièvres se terminent. Grâce à l'engagement de tous les acteurs, entreprises, agents municipaux et élus, la circulation a pu être rétablie avec plus de trois semaines d'avance sur le planning initial ; qu'ils en soient remerciés chaleureusement. Si des travaux de finition doivent encore être réalisés, la période difficile est terminée et bientôt, nous pourrions profiter ensemble d'une rue embellie et sécurisée.

Pour préparer nos fêtes de fin d'année, pensons tous à nos commerçants dont l'activité a été impactée par ces travaux ; plus que jamais, il est important que nous fassions nos courses à Bièvres pour les soutenir. La pérennité du commerce biévriote se joue dans de telles occasions et dépend de chacun d'entre nous.

Cette année qui s'achève aura aussi été marquée par l'élection des huit premiers membres de notre Conseil Municipal des Jeunes. Quatre nouveaux membres seront élus le 21 décembre ; nous serons heureux de les accueillir en janvier.

La révision de notre Plan Local d'Urbanisme a débuté en 2017 ; cette étape importante invite chaque Biévriote à se projeter dans le futur pour dessiner le visage de notre village dans les années à venir. Donnez votre avis par mail à l'adresse : concertation.plu@bievres.fr et consultez le site dédié : www.revisionplubievres.com

À l'approche des fêtes, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de bons moments en famille et entre amis, dans un climat chaleureux et convivial. Tous les élus vous retrouveront avec plaisir pour la cérémonie des vœux le 20 janvier 2017 à 11h à Ratel.

Belle fin d'année à tous !

Bien à vous,

**Anne PELLETIER-LE BARBIER**

Votre maire

Suivez toute l'actualité de Bièvres  
sur les réseaux sociaux et internet :



comunedebievres  
 @mairie91570  
 www.bievres.fr



Cérémonie du 11 novembre : les enfants fleurissent les tombes des soldats anglais.



Nos jeunes sapeurs-pompiers, fidèles aux cérémonies commémoratives.

## NOTRE SITE INTERNET WWW.BIEVRES.FR FAIT PEAU NEUVE !

Modernisé, relooké et simplifié, le nouveau site internet de la commune est le fruit d'un travail réalisé par les élus, les services de la commune et l'agence Creasit. Il vous permet de suivre au quotidien l'actualité municipale et de trouver les informations que vous cherchez :

- > des liens automatisés avec le site www.service-public.fr (site officiel de l'administration française) pour vos démarches administratives ;
- > les photos des événements biévriotes ;
- > les annuaires (services municipaux, associations...)
- > les publications communales ;
- > des formulaires de contact pour déposer vos demandes ou signaler un problème - nous y sommes particulièrement attentifs ;
- > un moteur de recherche puissant pour accéder rapidement aux informations demandées.

Par ailleurs, le site met à votre disposition un service gratuit de petites annonces pour créer des liens, faciliter les échanges de services de proximité et l'entraide. Pensez à le consulter régulièrement pour vos offres ou demandes d'emploi, de services, baby-sitting, covoiturage...

Pour proposer des services accessibles à tous, ce site respecte les normes techniques d'accessibilité en vigueur pour les collectivités, notamment à destination des handicapés. Par



Notre site a été récompensé aux Trophées de la Communication dans la catégorie « Meilleur site Internet des mairies de moins de 5 000 habitants » à la 3<sup>e</sup> place !



ailleurs, il est compatible sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone...).

Vous pouvez également nous proposer des actualités à relayer, proposer des contacts, vous enregistrer en tant que commerçants/professionnels de la commune...

Ce site est mis à jour régulièrement pour vous fournir des informations utiles au quotidien. ■

## CONSEIL MUNICIPAL

Suite au départ en province de Guy-Michel Beroche, conseiller communal et chargé du développement économique et des transports, le conseil municipal a accueilli **Maryse Reigadas** ①, qui est chargée de la petite enfance. Les fonctions de Guy-Michel Beroche sont désormais assurées par Philippe Baud. Armelle Tohier, conseillère municipale de Bièvres Ensemble, qui a démissionné, est remplacée par **Sophie Devès** ②. ■



## DU NOUVEAU AU SERVICE JEUNES

Tahar Oubekhti accueille désormais les jeunes de 11 à 17 ans au local jeunes à Ratel. Le programme des mercredis et samedis, et des vacances de Noël est présenté dans l'agenda qui est distribué avec cette lettre d'information, sur le Facebook Jeunesse Bièvres ou sur [www.bievres.fr](http://www.bievres.fr).



## BOÎTES À LIVRES : RAPPEL MODE D'EMPLOI

Nous vous rappelons que les boîtes à livres installées dans la commune servent à partager et découvrir des livres. **Merci d'y déposer des livres récents et en bon état...** et de veiller à ce que les **sujets soient visibles par tous**, ces boîtes étant accessibles aux enfants !

## RESTEZ VIGILANTS !

Par téléphone ou au porte à porte, **la vigilance s'impose face à tout démarchage commercial ou toutes demandes pour pénétrer dans votre domicile.** Les démarchages commerciaux sont nombreux pour revoir l'isolation de vos combles, changer vos fenêtres, réaliser un bilan thermique, démousser votre toit, etc. **Demandez toujours plusieurs devis** avant d'entreprendre tous types de travaux. Pour être plus persuasifs encore, certains se prétendent mandatés par la mairie, ou distribuent des flyers avec les coordonnées de la mairie en en-tête. Notez que si la mairie délègue exceptionnellement un professionnel pour contacter ses administrés, sa venue est **toujours précédée d'un courrier du maire.**

Par ailleurs, des tentatives de **vol par ruse** sont régulièrement signalées : des personnes demandent un verre d'eau, veulent passer un appel téléphonique, etc. L'objectif est de s'introduire dans votre domicile pour y dérober des objets ou de l'argent. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. **Et ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.**

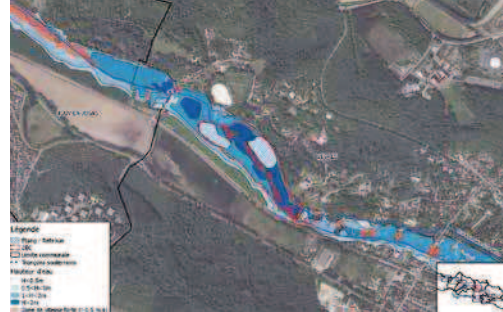
## ÉTRENNES

Les agents de la **Société Nicollin** qui collectent les déchets passent à votre domicile pour les étrennes de fin d'année depuis la mi-novembre. Ils se présentent en tenue de travail et le calendrier qu'ils vous proposent porte le logo de la société.

## CONCERTATION

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan pour les départements des Yvelines et de l'Essonne a été prescrit par arrêté inter-préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Une période de concertation est ouverte jusqu'à la mi-janvier 2018.

Le dossier de concertation est consultable au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Vous pouvez faire part de vos observations :



- > dans le registre municipal dédié se trouvant au service de l'urbanisme ;
- > par courriel à l'adresse : [ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr)

Une réunion publique d'information sera organisée prochainement. ■

## TRAVAUX DANS LA COMMUNE

La partie voirie des travaux de la rue du Petit Bièvres a pu être terminée avec trois semaines d'avance sur le planning initial. Le chantier est en cours de finition avec notamment la réalisation de la signalétique, des plantations... Nous sommes conscients des importantes perturbations occasionnées pendant cette période de travaux. Le remplacement des canalisations d'eau potable mené fin 2016 était indispensable compte tenu de leur vétusté. La réfection qui devait suivre a permis de sécuriser et d'aménager une des principales rues de notre commune, avec notamment la création d'une voie cyclable.

### Rue du Petit Bièvres : comment, combien ?

L'estimation définitive du cabinet chargé des études, intégrant les remarques des différents interlocuteurs (Département, concessionnaires, riverains...) qui nous est parvenue en mars 2017 chiffrerait les travaux à 1 570 997 € HT, soit 1 885 196 € TTC.

Après consultation des entreprises par appel d'offres, l'entreprise la mieux disante, Eurovia,

a été retenue pour un montant de 1 244 995 € HT soit 1 493 995 € TTC ; ce montant est inférieur de 20,75 % à l'estimation initiale.

Après délibération de la commission d'appel d'offres, cette société a été retenue pour son prix, ses références et compétences, et sa capacité de réagir aux conditions difficiles du chantier (circulation, moyens techniques et humains à mettre en œuvre, réactivité...).

La restructuration de la rue aura coûté à la commune 1 244 995 € HT soit 1 493 995 € TTC ; le Conseil départemental a accepté de financer la réfection de la couche de roulement, soit 100 689 € TTC (83 907,50 € HT). La partie communale a été financée grâce aux réserves constituées depuis 2014.

Parmi les autres travaux réalisés :

- > engazonnement du terrain de foot ;
- > création d'une fontaine en libre accès à côté du skate parc ;
- > nettoyage du cimetière et fleurissement des espaces verts. ■

## ESPACE EMPLOI JOUY-EN-JOSAS / BIÈVRES

Une convention signée avec la commune de Jouy-en-Josas permet aux demandeurs d'emploi de Bièvres de bénéficier des offres et des aides proposées par l'Espace emploi de Jouy-en-Josas. Le Point Information Jeunesse propose également des offres d'emploi pour les jeunes. Vous y trouverez un espace multimédia, accessible gratuitement aux demandeurs d'emploi. ■

/// Ouverture : sur rendez-vous le lundi, de 14h à 18h le mardi et le jeudi.

/// Contact : M<sup>me</sup> Jannick Le Roux - [j.leroux@jouy-en-josas.fr](mailto:j.leroux@jouy-en-josas.fr) - 01 39 56 28 71

/// Facebook : @EmploiJouy

## NOUVEAU RYTHME DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux besoins (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), **Versailles Grand Parc met en place un nouveau rythme de collecte à partir de décembre 2017.** Les déchets végétaux sont désormais collectés **chaque mardi jusqu'au 15 décembre 2017.**

**Le service sera ensuite interrompu jusqu'à la deuxième semaine de mars 2018.**

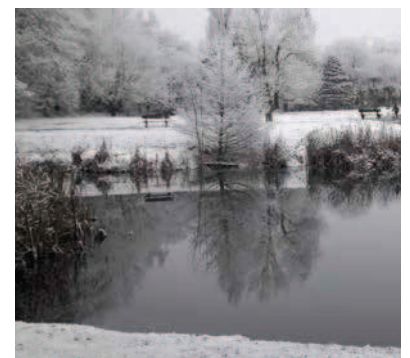
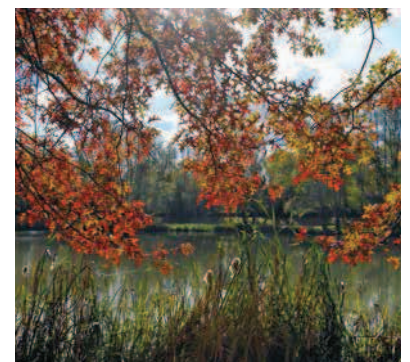
Une **collecte spéciale des sapins** sera toutefois organisée durant la deuxième semaine de janvier. ■



# BIÈVRES

## LE MAGAZINE

MAGAZINE MUNICIPAL  
D'INFORMATION  
N°37 - JANVIER 2018



LA NATURE EST BELLE...

... PROTÉGEONS-LA !

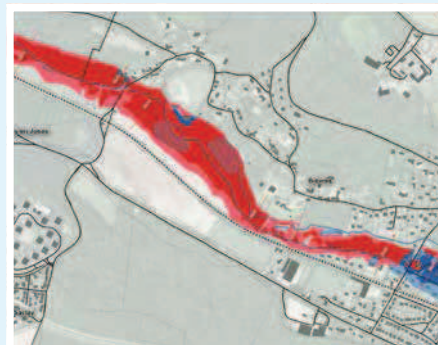
La révision du PLU permettra d'intégrer les dispositions réglementaires les plus récentes, du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) actuellement en phase d'élaboration et les préconisations du Schéma de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Bièvre.

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan sur les départements des Yvelines et de l'Essonne a été prescrit par arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le PPRI sera approuvé par arrêté préfectoral après enquête publique. Constituant dès lors une servitude d'utilité publique et devra être annexé au PLU.

Ce document a pour objet de délimiter les zones exposées aux inondations sur un territoire donné, de maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques, de préserver les zones naturelles d'expansion des crues, et d'informer les populations sur les risques présents sur le territoire communal.

Dans le cadre de la phase de concertation du public en cours, une réunion publique de présentation et d'information s'est tenue le mardi 23 janvier 2018 à 20h30 en salle du Conseil Municipal. **Le dossier est disponible sur [www.bievres.fr](http://www.bievres.fr) et au service urbanisme avec un registre de concertation sur lequel vous pouvez porter vos commentaires.**



## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

Suite à son adoption par la Commission Locale de l'Eau (CLE), le 27 janvier 2017, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bièvre a été approuvé par arrêté interpréfectoral n° 2017-1415 signé le 19 avril 2017. Les documents sont disponibles sur [www.smbvb.fr/approbation-du-sage\\_74.html](http://www.smbvb.fr/approbation-du-sage_74.html)

Le SAGE permet notamment :

- de fixer des objectifs de qualité à atteindre dans des délais donnés
- de répartir l'eau entre différentes catégories d'usage
- d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles

- de définir des actions de protection contre les inondations de la rivière et les débordements de réseaux
- d'identifier les priorités et les maîtres d'ouvrage
- d'évaluer les moyens économiques et financiers nécessaires.



- améliorer la desserte locale et favoriser l'usage des transports en commun,
- favoriser les modes de déplacements doux,
- aménager les entrées de village.



### > Adapter les services et équipements de proximité

Le niveau d'équipement et de services à la population est globalement satisfaisant. La politique communale récente et les derniers projets réalisés

ou en cours de réalisation ont permis de conforter cette offre.

Toutefois, deux axes méritent d'être développés dans le PLU :

- adapter les capacités d'accueil des équipements de proximité,
- améliorer les conditions d'accès aux services et équipements de proximité.

## UN VILLAGE DURABLE DYNAMIQUE

### > Poursuivre une croissance maîtrisée tout en favorisant une diversité de l'habitat

La commune doit répondre à un double objectif de construction de logements dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée et équilibrée :

- atteindre le taux minimum de 25 % de Logements Locatifs Sociaux au plus tard en 2025 (loi ALUR),
- accueillir une augmentation de 15 % de la densité humaine (habitants et actifs) à proximité des gares RER C d'ici 2030, et de 15 % des espaces

bâti, ce qui induit une densification du tissu urbain (SDRIF).

Pour cela, la commune réaffirme l'aménagement et le développement d'une offre diversifiée au sein d'opérations d'ensemble cohérentes afin de favoriser la mixité de l'habitat et les parcours résidentiels, dans le cadre d'un aménagement concerté avec les habitants et les acteurs publics et privés de la construction.

### > Conforter la dynamique économique

La commune souhaite mettre en place les outils et conditions d'un développement économique maîtrisé et créateur d'emplois. Sa vocation économique doit être valorisée et renforcée, notamment en tirant parti :

- de sa situation stratégique et de son accessibilité,
- de son dynamisme autour d'activités à vocation commerciale, artisanale, d'hôtellerie et de restauration,
- de son foncier sous-occupé ou non bâti.

.../...